

<p style="text-align:center">PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH DE LA SEANCE DU MERCREDI 8 JUIN 2022</p>

Sous la présidence de Madame Angélique DIEUAIDE, Maire

Etaient présents :

Jean SCHAEZEL, Hubert BIHL, Jeannot STIBLING, Jean-Pierre SCHRAMM, Timothée MARCHAL, Sylvie STRAUB, Amélie MICHEL.

Absente excusée : Marie SIMLER, a donné procuration à Amélie MICHEL, Guillaume STOQUERT a donné procuration à Angélique DIEUAIDE.

Le Conseil Municipal a été convoqué le mardi 31 mai 2022.

Madame le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux. Elle demande en début de séance la possibilité de rajouter deux points à l'ordre du jour à savoir :

- adhésion au groupement de commande pour la fourniture d'électricité
- participation à la formation du personnel.

Les membres du Conseil Municipal acceptent d'examiner ses deux points dans l'ordre du jour de la séance.

1) DESIGNATION D'UN ou D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean SCHAEZEL est nommé secrétaire de séance assisté par le secrétaire de Mairie, M. Thierry GELB : Adopté à l'unanimité.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2022

Adopté à l'unanimité.

3) PRESENTATION DU CONSEILLER NUMERIQUE :

Serge MASSON a été recruté le 14/02/2022 pour exercer ses missions de conseiller numérique au sein de la Mairie de Thannenkirch.

- Période de formation à l'AFPA Mulhouse : du 14/02/2022 au 17/06/2022

Intitulé : Conseiller numérique : « Accompagner différents publics vers l'autonomie dans les usages des technologies, services et médias numériques »

Examen avec présentation du Dossier Personnel : 15/06/2022 au 17/06/2022

- Entrée en fonction au sein de la Mairie de Thannenkirch et de Rorschwihr le 20/06/2022

Il présente ses fonctions :

- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques (lutte contre les fausses informations en s'informant et en apprenant à vérifier les sources, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux, usages numériques des enfants / adolescents, mécanismes excessifs ou addictifs liés au numérique, etc.) ;

- Soutenir les particuliers dans leurs usages quotidiens du numérique : découvrir et utiliser les outils de messagerie électronique, découvrir et utiliser les réseaux sociaux, découvrir, installer et utiliser les logiciels de communication sur les outils numériques, acheter en ligne, travailler à distance, consulter un médecin, etc. ;

- Accompagner dans la réalisation de démarche administrative en ligne (trouver un emploi ou une formation, suivre la scolarité de son enfant, accéder aux services en ligne, etc.).

Financement du poste :

L'intervention du conseiller numérique est mise en place dans le cadre du programme France Relance. La commune est l'employeur et bénéficie d'une aide de 50.000€ pour le financement du poste.

Grâce à des dons extérieurs, 4 ordinateurs portables seront mis à disposition du public à Rorschwihr et 5 ordinateurs disques-durs à Thannenkirch. Serge précise que la commune de Ribeauvillé est dotée d'un lieu de ressource Ribolab équipé d'une imprimante 3 D, robot, drones... qui est ouvert au public et qui pourra faire l'objet d'une visite par les futurs membres d'un atelier de Thannenkirch.

Il est prévu à ce jour que le conseiller numérique intervienne à raison de 4 jours par semaine à Thannenkirch et 1 jour à Rorschwihr. Cette répartition pourra évoluer en fonction de la demande et du fonctionnement du service.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent connaître les moyens mis en œuvre pour faire connaître ce nouveau service.

Serge Masson a réalisé un tract et un sondage qui seront distribués prochainement auprès de tous les habitants de la commune. Il est proposé de reprendre la forme du sondage avant sa distribution.

Le conseiller numérique sera également amené à utiliser et promouvoir les outils de communication utilisés par la commune à savoir son site internet, illiwap puis intramuros, panneau lumineux, réseaux sociaux.

4) CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE :

La commune en tant que propriétaire de 9 parcelles (sections 03/0052, 09/0119, 09/0131, 09/144, 09/145, 09/146, 09/0150, 10/0141, 11/0116) situées dans le projet de périmètre de l'AFP est appelée à se prononcer dans le cadre de la consultation organisée par la Préfecture du Haut-Rhin. Le bulletin de vote, qui demande si le propriétaire est favorable ou défavorable à la constitution de l'AFP, sera à retourner entre le 27 juin et le 29 juillet 2022.

L'AFP sera créée par le Préfet s'il y a accord des propriétaires possédant au moins 50% de la superficie des propriétés concernées (25ha).

Deux phases de consultation successives ont été mises en œuvre par la Préfecture :

- Enquête publique du 25/04/2022 au 24/05/2022 : le commissaire-enquêteur a recueilli à priori 48 observations autant favorables que défavorables ou avec réserves.

Il a transmis une première synthèse au porteur de projet afin de lui permettre d'apporter des réponses aux interrogations exprimées durant la phase d'enquête. Ces éléments permettront au commissaire-enquêteur d'alimenter sa réflexion et finaliser son rapport qui sera rendu public dans les prochaines semaines.

- Vote des propriétaires du 27/06/2022 au 29/07/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité décide de voter en faveur de la constitution de l'AFP et d'inscrire les parcelles communales concernées dans le périmètre de l'AFP (9 pour, 1 contre : Jean-Pierre Schramm).

5) ACQUISITION DE PARCELLES AGRICOLES :

La commune a été destinataire de deux propositions de vente émanant de particuliers de parcelles agricoles à savoir :

- terrain de 6,27 ares au lieu dit les Biens cadastré section 9 parcelle 128
- terrain de 5,81 ares au lieu dit Champs de la vigne cadastré section 10 parcelle 25.

A noter que les deux parcelles sont implantées dans le périmètre de l'AFP. Il est rappelé que la commune avait délibéré précédemment sur la volonté de constituer des réserves foncières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de proposer l'acquisition des deux parcelles citées ci-dessus à la somme de 30 € l'are. Les honoraires de notaire et les droits de mutation seront pris en charge par la commune.

Le prix correspond aux tarifs recommandés sur la commune par la SAFER et avait fait l'objet d'une délibération antérieure.

6) DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

- Vente de la maison individuelle située au 3 rue Ste Anne et son terrain cadastré comme suit section 9 n°0547/0347 de 416m² ainsi que de la parcelle section 9 n°348 de 16m²

- Vente d'une parcelle bâtie (grange) cadastrée comme suit section 9 n°235 de 97m²

La Commune décide de ne pas exercer son droit de préemption.

7) GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE MARCHE DE L'ELECTRICITE

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé propose aux communes membres de participer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité. Elle assure le rôle de coordonnateur pour la définition des besoins par commune, l'organisation de la consultation, assurer les opérations de sélection et préparer la signature des futurs contrats.

Etant donné le contexte de hausse des tarifs de l'énergie, il semble opportun de lancer cette consultation. Les membres du conseil municipal se déclarent intéressés par la démarche. En revanche ils souhaiteraient que les conditions d'indemnisation du coordonnateur soient mieux réparties entre les communes membres du groupement en tenant compte de la taille et des capacités financières de chaque commune. Mme le Maire est chargée de refaire le point avec les services de l'intercommunalité pour renégocier les conditions de partage des dépenses liés à la procédure de consultation.

8) FINANCEMENT DE LA FORMATION DU PERSONNEL :

Notre ATSEM souhaite bénéficier d'une formation qualifiante (ACACED) de 22 heures (3 jours) au sein du CFPPA de Rouffach. Le coût de la formation s'élève à 448€.

Le Compte Personnel de Formation dans la Fonction Publique ouvre droit à des heures de formation mais ne donne pas droit d'office à une participation financière de la collectivité.

Le Maire et les adjoints ont proposé de participer à hauteur de 200€ aux frais de formation.

Ainsi chaque agent pourrait bénéficier d'une enveloppe de 200€ de participation aux frais de formation jusqu'à la fin du mandat.

La Trésorerie sollicite une délibération autorisant le versement de cette participation aux frais engagés par l'agent.

Les membres du Conseil Municipal regrettent le fait que cette formation concernant la connaissance des animaux de compagnie d'espèces domestiques ne soit pas en lien direct avec l'activité de l'agent. Pour cette raison ils refusent le financement de 200€.

9) DIVERS :

- **Elections législatives 12 et 19 juin :**

Le tableau de présence des assesseurs doit encore être complété. Appel à la population par Illiwap.

- **Déplacement à Tannenkirch Allemagne :**

La commune organise une sortie en bus le dimanche 26 juin et a lancé un appel aux habitants pour y prendre part. Sylvie STRAUB regrette le fait que cette occasion d'échange ne soit pas entretenue par d'autres événements permettant de renforcer un réel partenariat entre les deux communes, avec le public scolaire par exemple.

La communication de cette sortie doit être annoncée au plus tôt sur le site internet, illiwap et par mail aux présidents des associations afin de toucher également les membres extérieurs.

- **Recensement de la population 2023 :**

La période de recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023. 70% des habitants répondent à ce jour à l'enquête de recensement par internet. Il y aura tout de même lieu de prévoir le recrutement d'un agent recenseur pour la période concernée.

- **Réhabilitation de la Clinique :**

Le permis de construire portant sur la réhabilitation et la création de 16 logements déposé par Europ' travaux a été définitivement validé et n'a pas fait l'objet d'un recours.

Des négociations ont été engagées avec les hôteliers voisins pour d'une part procéder à l'échange de la parcelle enclavée et d'autre part pour réfléchir à la possibilité de mutualisation de l'accès et du stationnement.

La réflexion se poursuit entre le porteur de projet, la commune propriétaire et les voisins concernés.

- **Démission du deuxième adjoint : Hubert BIHL**

M. Hubert BIHL a adressé en date du 18/05/2022 à Monsieur le Préfet un courrier de démission de son poste d'adjoint. Afin de clarifier sa décision, il donne lecture en séance d'un courrier explicatif remis en réunion. Cette décision est essentiellement motivée par la teneur des négociations en cours avec le porteur de projet et les hôteliers voisins, concernant l'avancement du dossier de la clinique. Il demande à démissionner de sa fonction d'Adjoint au Maire tout en conservant son mandat de Conseiller Municipal.

Mme le Maire prend connaissance de son courrier et se déclare offusquée par les propos de cette intervention. Elle estime qu'elle a toujours veillé, depuis sa prise de fonction, à agir dans la plus grande transparence et à informer tous les conseillers municipaux de l'avancement de ce dossier et des autres sujets traités par la commune. Elle précise que les décisions prises dans ce dossier ont toujours fait l'objet d'échanges préalables et qu'aucun membre du Conseil Municipal n'a jamais été contraint dans son choix et son vote.

Mme le Maire reconnaît la qualité du travail réalisé par M. Bihl en tant qu'adjoint et regrette sa démission mais le remercie de poursuivre son mandat de conseiller.

L'ordre du jour est levé à 22h30.

Le Maire
Angélique DIEUAIDE

